

HONORAIRES DES PRESTATIONS IMMOBILIERES AU 1[™] JANVIER 2025

AVIS DE VALEUR - ESTIMATIONS - CONSTATS D'AFFICHAGE - ETUDE DE MARCHE

Avis de valeur Offert Estimation / Étude de Marché 200€ T.T.C.

TRANSACTION SUR IMMEUBLES (Appartement, Maison, Terrain, Garage...)

PRIX NET VENDEUR HONORAIRES DEGRESSIFS

Jusqu'à 100 000 € 10% T.T.C.

 De 100 000,1 € à 200 000 €
 7% T.T.C.

 De 200 000,1 € à 350 000 €
 6% T.T.C.

 Au-delà de 350 000,1 € et plus
 5% T.T.C.

TRANSACTIONS SUR MURS ET FONDS DE COMMERCE

10 % H.T. du montant net vendeur

GESTION & LOCATION IMMOBILIERES

Tarifs tenant compte de la loi Alur

LOCATION

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins 9 mois par an Bail d'une durée minimum de 1 an.

Mission complète : recherche de locataire, entremise, établissement du bail, état des lieux.

Honoraires imputables au locataire

 $[Cf.\ https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/loi-lacces-logement-urbanisme-renove-loi-alur]$

Zones très tendues 12€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)

[Paris, certaines communes de la petite couronne - zone A bis de l'article R. 304-1 du Code de la Construction et de l'Habitation]

Zones tendues 10€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)

Hors zones tendues 8€/m2 + 3€/m2 (état des lieux)

Les honoraires sont exprimés T.V.A. incluse au taux de 20%. Ils sont calculés sur le montant net vendeur de la transaction réalisée et sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat.

Honoraires imputables au bailleur

1 mois de loyer HC

GESTION IMMEUBLES D'HABITATION

Baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 Vide ou Meublée en résidence principale. Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins 9 mois par an Bail d'une durée minimum de 1 an.

Mandat de gestion, émission des appels et quittances, encaissements, comptes rendus, révision des loyers, gestion des provisions, comptabilité, reddition des comptes mensuels :

7%TTC du montant annuel du loyer HC

Prestations optionnelles:

Visite conseil, demande de devis travaux : 150€TTC

Réparations urgentes : 36€TTC

Gestion des réparations (inf. à 1.500€) : 150€TTC

Recouvrement des créances, gestion des sinistres : 300€TTC

Assurance loyers impayés : 2,40%TTC

Autres prestations : sur devis

GESTION BAUX AUTRES

Baux société, Bureaux, locaux commerciaux, baux non soumis à la loi du 6 juillet 1989 Résidence secondaire, bail société, etc...

Honoraires partagés entre bailleur et locataire

25% HT du loyer annuel HT/HC + TVA 20%

Parkings

Honoraires à la charge du locataire 180 €TTC

Honoraires à la charge du propriétaire 180 €TTC

MENTIONS LEGALES - AGREMENTS - ASSURANCES

Siège social :12 rue Galilée - 75116 Paris - RCS Paris B 907 714 489 - SAS au Capital de 1.200€ - TVA FR11907714489 - www.diese-gp.fr - contact@diese-gp.fr - Standard 0140075582 - Adhérent SNPI - Transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière - Carte professionnelle n° CPI75012025000000017délivrée par la CCI Paris IdF - RCP Serenis Assurances SA - 63 chemin Antoine Pardon - 69814 Tassin Cedex - Garanties financières, Transactions 500.000€, Gestion 110.000€ - QBE Europe SA - Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 - Paris La Défense Cedex.

DPO

Pouillart Julien - 12 rue Galilée - 75116 Paris - julien@diese-gp.fr

MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L 611-1 du code de la consommation, le consommateur est informé qu'il a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans les conditions prévues aux articles L 611-1 et suivants du code de la consommation, dont les coordonnées administratives sont : MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât. A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet : https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/



